



ASSOCIATION ŒUVRE NOTRE-DAME-DU-HAUT

Pour devenir donateur (particulier) ou mécène (entreprise), vous avez 2 solutions :

Par chèque à l'ordre de AONDH: Veuillez renseigner le coupon ci-dessous et l'envoyer par courrier avec votre chèque à l'adresse suivante :

Association Œuvre Notre-Dame du Haut
13, rue de la Chapelle – 70250 RONCHAMP

Par virement : IBAN FR76 1250 6700 5256 5265 3811 673
BIC : AGRIFRPP825

Vous pouvez nous adresser copie du coupon complété ou les informations indiquées, par mail à l'adresse : aondh@collinenotredameduhaut.com

JE DONNE POUR CONSERVER ET TRANSMETTRE CE PATRIMOINE ET FAIRE RAYONNER LA COLLINE

Nom

Prénom

Si entreprise-mécène, nom de la Société

Adresse

Code postal

Ville

Pays.....

Adresse courriel (facultatif)

N° téléphone (facultatif)

Montant de votre don

Les particuliers-donateurs bénéficient d'une réduction directe d'impôts de 66% des dons plafonnée à 20% du revenu imposable (*).

Les entreprises-mécènes bénéficient d'une réduction d'impôts de 60% du montant des sommes versées au titre de mécénat, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires (*).

Dans ces deux cas, la réduction d'impôts peut être étalée sur cinq ans.

L'AONDH délivre un reçu fiscal pour tout apport en mécénat ou don égal ou supérieur à 20€.

Un don de 100€ coûte en réalité 34€ en raison du crédit d'impôt.

(*) règle 2019

L'AONDH vous remercie pour votre soutien.